

**DU 13 AU 21 AVRIL 2024**

**FOIRE DE  
BRIGNOLES  
EN PROVENCE VERTE**

**GUIDE DE L'EXPOSANT**

Toutes les informations et recommandations pour exposer à la Foire dans les meilleures conditions.

# MOT D'ACCUEIL

Cher exposant, bienvenue !

Ce guide a été conçu pour faciliter vos démarches en amont de la foire, lors de l'installation de votre stand ainsi que pendant la manifestation.

Il recense de nombreuses informations pratiques, les consignes de sécurité. adopter et, enfin, les bons de commande complémentaires.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de le transmettre . toute personne pouvant être concernée par ces consignes (agenceurs de stand, prestataires...).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, une bonne foire !

L'équipe d'organisation

# CHARTRE DE L'EXPOSANT

1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué
2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites
3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise
4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation
5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation
6. Être présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation
7. Ne pas fumer sur mon stand ni à l'intérieur des bâtiments
8. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence
9. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur
10. Respecter et faire respecter à mes collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en terme d'hygiène et de sécurité
11. M'engager à respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à mon personnel
12. Respecter les délais de livraison des marchandises pour les commandes signées sur le salon et pour lesquelles des arrhes ont été versés.

**Le non-respect de cette charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations et, selon la gravité, de fermer son stand.**

# SOMMAIRE

|   |              |
|---|--------------|
| <b>GÉNÉRALITÉS</b>                                      | <b>4-5</b>   |
| Plan d'accès à la Foire de Brignoles                    | 4            |
| Accueil et badges exposants                             | 4            |
| Horaires et accès exposants                             | 4            |
| Gardiennage   | 5            |
| Poste de Secours  | 5            |
| Restauration  | 5            |
| Nocturne  | 5            |
| Aide  | 5            |
| <b>PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES</b>                    | <b>6</b>     |
| <b>ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND</b>                        | <b>7-8</b>   |
| Équipement général des stands interieur                 | 7            |
| Stand équipé  | 7            |
| Stand nu  | 7            |
| Gardiennage   | 7            |
| Électricité   | 7            |
| Moquette  | 8            |
| Nettoyage   | 8            |
| Connexions Wifi   | 8            |
| <b>MONTAGE/DÉMONTAGE</b>                                | <b>9</b>     |
| Montage   | 9            |
| Démontage   | 9            |
| Emballages et déchets                                   | 9            |
| Restauration  | 9            |
| <b>PENDANT LA FOIRE</b>                                 | <b>10</b>    |
| Badges exposants  | 10           |
| Parkings  | 10           |
| Cartes acheteurs  | 10           |
| Livraisons  | 10           |
| Dispositif Vigipirate                                   | 10           |
| <b>RÉGLEMENTATIONS</b>                                  | <b>11</b>    |
| Loi Hamon   | 11           |
| Débit de boisson  | 11           |
| Vente à la sauvette                                     | 11           |
| Sonorisation des stands                                 | 11           |
| Sonorisation du site                                    | 11           |
| Assurance   | 11           |
| <b>COMMUNICATION</b>                                    | <b>12-14</b> |
| Campagne de relations presse/animation réseaux sociaux  | 12           |
| Signalétique de la Foire                                | 12           |
| Plan Média  | 12-13        |
| Bon de commande du kit média                            | 13           |
| <b>FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS</b>                          | <b>15</b>    |
| <b>DOSSIER SÉCURITÉ</b>                                 | <b>17</b>    |
| <b>CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE</b> | <b>19</b>    |

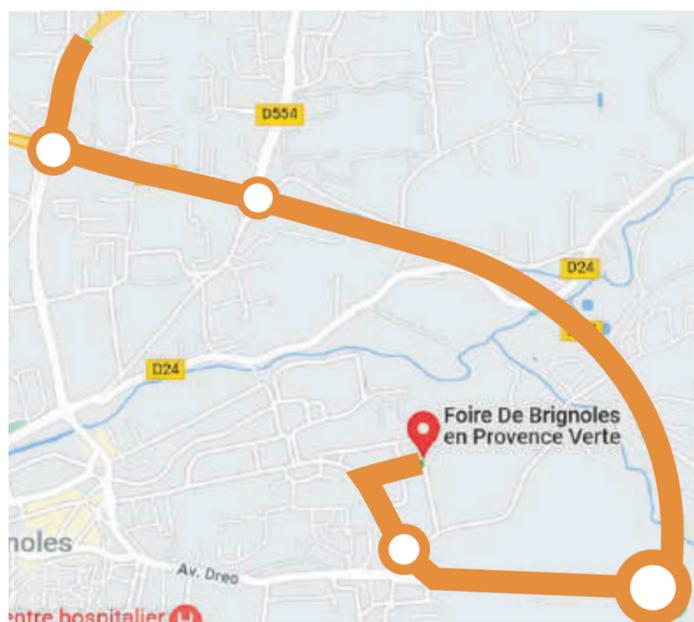
# GÉNÉRALITÉS

## PLAN D'ACCÈS À LA FOIRE DE BRIGNOLES

Adresse : Place Gros Gérau, 83170 Brignoles

Coordonnées GPS : Longitude : 6.074029 Latitude : 43.408737

Horaires visiteurs : de 10h00 à 20h00



Le point "Accueil Expositant" répond à toutes vos questions, qu'elles soient d'ordre comptable, technique ou commerciale aux 04.94.69.10.88. L'accueil expositant dans les bureaux de la Foire à l'entrée Ouest de la Foire (n°1). Ouvert tous les jours, de 9h00 à 17h00 en période de Foire. Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- Régulariser votre dossier pour pouvoir retirer vos badges exposants et accès parkings.

Les badges sont nominatifs et personnels et seront indispensables pour accéder à la manifestation à compter du 13/04/24.

- Toute demande d'intervention particulière (eau, électricité)
- Commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges exposants...) Toute commande devra être accompagnée du règlement.

## HORAIRES ET ACCÈS EXPOSANTS

- Du 10/04 au 12/04 de 9h00 à 17h00 par entrées 2 et 3 et 4 (accès piétons et véhicules)\*
- Pour accès à partir du 08/04, sur demande auprès du Comité d'organisation (Gardiennage 24h/24 du 12/04 au 23/04 matin).
- Le 13/04 de 7h00 à 9h00 par entrées 2 et 3 (accès véhicules)\*
  - Du 13/04 au 21/04 de 07h00 à 20h Porte 2 à 3 (accès piétons)
  - Le 21/04 à partir de 19h30 Portes 2 et 3 et 4 (accès piétons)\*. Entrée véhicules par porte 2 et sortie de véhicules par portes 3 et 4

**\*sur présentation du badge exposant**

# GÉNÉRALITÉS

## ATTENTION, GARDIENNAGE 24H/24 JUSQU'AU MARDI 23/04 MATIN

Les opérations de démontage pourront se poursuivre le lundi 22 et mardi 23 avril de 8h00 à 19h00 et devront être IMPÉRATIVEMENT terminées le mercredi 24 avril au soir. Accès en véhicule par la porte 2 et sortie par la porte 3.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

## POSTE DE SECOURS

Un poste de secours sera ouvert pendant toute la durée de la manifestation :

- Du 08/04 au 21/04 de 8h00 à 20h00
- Le 13/04 et 19/04 nocturne de 8h00 à minuit

Il est situé à l'intérieur du Parc des Expositions à l'entrée Ouest Porte 1.

**Pour toute question :**

**[contact@foiredebrignoles.fr](mailto:contact@foiredebrignoles.fr)**

**PC Sécurité - Téléphone : 07.83.52.74.11**

## RESTAURATION

2 bars et 6 restaurants seront à disposition des visiteurs et exposants, pendant la manifestation ainsi que plusieurs snacks et foodtrucks.

## NOCTURNES

Elle se déroulera le samedi 13/04 et le vendredi 21/04 de 18h00 à 23h avec l'entrée à demi-tarif pour les visiteurs à partir de 18h00.

La présence des exposants sur leurs stands est obligatoire jusqu'à 22h00 minimum. Des investissements conséquents ont été entrepris par la Foire pour permettre aux exposants de bénéficier à la fois d'une sécurité et d'éclairages.

Pas d'entrée de véhicules à 19h00.

## AIDE

Pour toute information technique, les hommes habillés en chasubles bleus se tiennent à votre disposition.

# PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES



**Foire de Brignoles**  
Depuis 1921  
en Provence Verte

du 13 au 21 avril 2024

**PLAN D'ACCÈS**



ECHELLE : 1/1000

# ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

## ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DES STANDS INTÉRIEUR

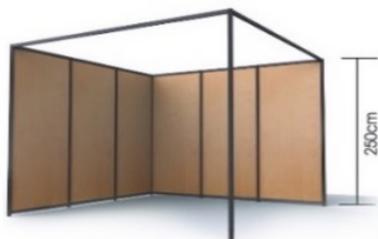
L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par la Sté VAR CHAPITOT. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette. La couleur de la moquette varie selon la thématique des halls.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres. D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

## STAND ÉQUIPÉ

Exemple d'un stand de 9 m<sup>2</sup> avec angle ouvert



Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre. Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m. L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 955 mn. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons. Attention : Boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits.

Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 100 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure alumi- nium).

## STAND NU

Intérieur : Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

En extérieur, la délimitation des emplacements est délimitée par des marques au sol.

# ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

## ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

Exemples de consommation :

- Cafetière Rail de 3 spots
- 0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
- Réfrigérateur 0,2 Kw
- Ordinateur 0,1 Kw
- Aspirateur 1,5 Kw en moyenne
- Rail de 3 spots 0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

## MOQUETTE

Les couleurs des moquettes par hall :

Habitat & Maison : Fushia - Entreprendre en Provence Verte : grise - Gastronomie : rouge - Énergie et éco-mobilité : verte

**ATTENTION : Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.**

## NETTOYAGE

Nous assurons l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture de la manifestation. Le nettoyage des stands est laissé à la charge de l'exposant.

Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement du salon. (Cf. page 9)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

## CONNEXIONS WIFI

Le wifi est une prestation gratuite comprise dans l'inscription.

Pour en bénéficier et afin d'avoir une utilisation optimale du service, chaque exposant devra communiquer au secrétariat de la Foire, le nombre d'appareils à connecter sur le réseau avant le 25/03/2024.

# MONTAGE/DÉMONTAGE

## MONTAGE

- Les stands sont mis à la disposition des exposants du 10/04 au 12/04 inclus
- Pour accès à partir du 08/04, sur demande auprès du Comité d'organisation.
- Le Parc des Expositions sera ouvert de 9h00 à 17h00. L'accès se fera par les portes 2 et 3, 4.

L'accès au parc sera réservé aux exposants ayant régularisé leur dossier.

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le 12/04 au soir.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de détériorer les cloisons des stands (fond et côté) ; toute détérioration par vis, clous, punaise, sera facturé à l'exposant.

## DÉMONTAGE

Les stands devront être libérés le lundi 22/04 à partir de 7h00. Toutefois, les opérations d'enlèvement des petits objets et bagages à main pourront avoir lieu dès la fin de la manifestation, de 20h00 à 22h00 (fermeture au public à 20h00) le dimanche 21/04. Les véhicules utilitaires ne pourront pénétrer à l'intérieur du Parc des Expositions qu'à partir de 20h00 et jusqu'à 22h00 Accès par les Portes 2 et 3, 4. Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

La Foire de Brignoles ne prête pas de chariot élévateur, ni de matériel ; s'adresser aux partenaires référencés page 14.

## EMBALLAGES ET DECHETS

La Foire de Brignoles, met en place plusieurs collectes sélectives des déchets.

Les exposants auront à leur disposition plusieurs points d'apports, leur permettant de trier les déchets suivants : les emballages (dont films plastique), les cartons, le verre et les papiers. Merci de respecter le tri sélectif.

Aux moments du montage et du démontage, les exposants auront la possibilité de laisser les gros cartons au sol devant leurs stands. Ceux-ci devront être propres, secs et pliés. Ils seront collectés par les services propreté de la Foire de Brignoles. Pendant la manifestation, les cartons devront être menés aux points d'apports et déposés dans les containers adaptés.

Les foodtrucks, seront équipés de sacs et de bacs pour la collecte des emballages (plastiques, cartons et métaux) et des ordures ménagères.

Ces équipements devront être placés de manière visible et permettant à la clientèle de les utiliser. L'évacuation d'autres déchets, non assimilables aux ordures ménagères, se fera à la charge de l'exposant.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stocker les déchets sur les stands, les parties communes, à l'arrière des cloisons.

## RESTAURATION

Merci aux restaurateurs de nous préciser les dates auxquelles ils seront opérationnels pendant les jours de montage et/ou démontage.

L'accès aux restaurants se fait du 10/04 au 12/04 de 9h00 à 17h00 par entrées 2, 3 (accès piétons et véhicules)\*. Possibilité d'ouverture de la restauration aux exposants.

# PENDANT LA FOIRE

## BADGES EXPOSANTS

Dès le 08/04, chaque exposant pourra retirer à l'accueil du bureau de la Foire son badge exposant **DANS LA MESURE OÙ LA FACTURE EST ACQUITTÉE.**

Pour accéder à la manifestation, il est impératif que chaque exposant soit muni de son badge. Ce badge lui permettra d'accéder à la manifestation.

## PARKINGS\*

- L'accès au parking extérieur, Entrée Est, situé chemin du Vabre, sera gratuit pour les exposants et les visiteurs.
- L'accès au parking intérieur (dans le Parc des Expositions) à l'entrée Est, est réservé aux exposants ayant commandé au préalable un emplacement (cf plan p.6)

Pour accéder à ce parking, le conducteur et tous les passagers devront être munis de leur badge exposant ainsi que d'un badge de stationnement numéroté délivré par la Foire.

- PMR : Il est demandé aux exposants de respecter les places de parking dédiées aux personnes à mobilité réduite.

*\*La Foire de Brignoles dégage toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés sur les véhicules pendant leur séjour sur le parking.*

## CARTES ACHETEURS

Dès réception de votre solde, vous recevrez un lien URL personnalisé vous permettant de télécharger 25 places gratuites. Vous aurez également la possibilité de commander des billets supplémentaires selon vos besoins. Cette billetterie vous offre une autonomie totale pour personnaliser et distribuer vos billets facilement.

## LIVRAISONS

Du 13/04 au 21/04 : 7h00-10h00 par la porte 2. Service Postal :

Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci d'indiquer sur les colis :

Nom expéditeur– Société – Nom destinataire – Hall - Numéro du stand - Numéro de téléphone en cas de besoin. A l'attention du service «CONCIERGERIE» de la Foire.

Attention, la conciergerie n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. La conciergerie pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

## DISPOSITIF VIGIPIRATE

**PAS DE LIVRAISON PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**, à l'exception des denrées périssables de 7h00 à 10h00. Des laissez-passer temporaires seront délivrés pour permettre la livraison de marchandises.

Ces laissez-passer ne donnent pas droit de stationnement.

Les véhicules disposent d'une demi-heure pour effectuer leur livraison et doivent ressortir à l'issue de ce délai.

Tout abus de stationnement sera sanctionné par une interdiction d'accès du véhicule pour le reste de la manifestation.

# RÉGLEMENTATION

## LOI HAMON

Information des consommateurs sur leur absence de droit de rétractation - Conformément aux dispositions de l'article L.121- 97 du Code de la consommation, les exposants informent leurs clients consommateurs que leurs achats n'ouvrent pas droit à rétractation :

- au moyen d'une pancarte sur leur espace - au moyen d'un encadré dans leurs offres de contrats  
Cette absence de droit à rétractation ne s'applique pas pour les contrats faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation et ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un espace d'exposition pour venir y chercher un cadeau

## DÉBIT DE BOISSON

Avant l'ouverture de la manifestation, les exposants devront obtenir une autorisation de débit de boisson temporaire, délivrée par la mairie de la commune pour la durée de la manifestation. Un formulaire leur sera transmis par la Foire pour en faire la demande auprès de la mairie.

## VENTE À LA SAUVETTE

Informations sur les nouvelles dispositions législatives relatives à la pénalisation de la vente à la sauvette entrées en vigueur le 14 mars 2011.

Ce nouveau dispositif législatif pénalise la vente à la sauvette et instaure un « délit d'exploitation de vente à la sauvette »

## SONORISATION DES STANDS

Toute diffusion de musique enregistrée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

Tout exposant utilisant les services d'une radio libre doit en informer la Foire de Brignoles au moins deux mois avant l'ouverture de la manifestation.

Les micros sont strictement interdits.

Les sonorisations ne devront pas dépasser les normes admises en matière de bruit sous peine de suppression de l'alimentation électrique sans préavis après le 1er avertissement.

## SONORISATION DU SITE

Hormis sa fonction d'animation, la sonorisation générale doit également servir à la diffusion d'annonces concernant la protection des biens et des personnes. Toutes tentatives d'obstruction ou de destruction de matériel peuvent être punies de poursuites au pénal.

## ASSURANCES

L'Exposant est tenu de contracter à ses frais, une assurance individuelle "Tous risques" pour les matériels et marchandises présents sur le lieu d'exposition.

L'Organisateur ne saurait en effet être tenu responsable des pertes avaries ou dommages subis par les objets de l'Exposant et provenant de vols, incendie, explosions, catastrophes naturelles, dégâts occasionnés par les eaux, destruction totale ou partielle par cause accidentelle.

L'Exposant est donc tenu de présenter à l'Organisateur, à première demande de ce dernier, tout justificatif ou attestation non seulement d'une assurance individuelle «Tous risques», mais encore de son assurance responsabilité civile professionnelle (RCP).

# COMMUNICATION

## CAMPAGNE DE RELATIONS PRESSE/ANIMATION RÉSEAUX SOCIAUX

- 1 conférence de presse avec la presse locale et régionale, les principaux élus et partenaires de la Foire
- Gestion des journalistes pendant toute la Foire (choix des angles d'articles)
- Animation réseaux sociaux avec concours pour invitations billets d'entrées et cadeaux pendant la Foire.
- Animation des réseaux sociaux Facebook, Instagram et Tiktok
- Publicités sponsorisées sur les Réseaux Sociaux

## SIGNALÉTIQUE DE LA FOIRE

- 2 kiosques information avec des hôtesse distribuant des plans/programmes aux visiteurs.
- Un animateur qui animera la Foire sous format TV/Radio de la Foire de Brignoles.
- Une Web TV avec un journaliste sur la Foire en plein cœur du Pavillon Territoire d'Innovations

## PLAN MÉDIA - CAMPAGNE D'AFFICHAGE

- Réseau JC Decaux : Secteur Toulon/La Garde
- Réseau Marque d'image : Secteur Provence Verte
- Réseau Var Vision : Secteur Brignoles / Draguignan / Vidauban
- Réseau Aribus de l'Agglomération Provence Verte
- Réseau Panneaux Sucette de la Ville de Brignoles
- Réseau Com'n Diff : affichage A3 dans les commerces de Toulon et Provence Verte
- Distribution Com'n Diff : distribution du programme dans les commerces de Toulon et Provence Verte

## CAMPAGNE PUBLICITAIRE JOURNAUX

- Var Matin : Presse Papier et Digital
- En Pays Varois : Presse papier et Digital

## ANNONCES RADIO

- 48 messages France Bleu provence sur 2 semaines.
- Partenariat avec France Bleu Provence pendant 2 semaines avec lots à gagner tous les jours: un lot électroménager Smeg d'une valeur de 1000€ offert par Arthur Bonnet, un week end spa et diner au Mercure Golf de Barbaroux à Brignoles, un ensemble de jardin d'une valeur de 1500€ offert par Eden Loft et des paniers gourmands.
- Publicité sur MISTRAL FM
- Publicité sur Radio Sainte Baume

**UN PRODUIT OU DES SERVICES NOUVEAUX ? DES INNOVATIONS ? VENEZ DÉPOSER VOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE AU BUREAU DE LA FOIRE AFIN QUE NOUS LES DONNIONS À LA PRESSE..**

## COMMANDEZ VOTRE KIT MÉDIA

La Foire de Brignoles en Provence Verte c'est 9 jours d'évènements, près de 250 exposants et 45 000 visiteurs. Profitez de cette occasion pour booster votre communication auprès des clients et partenaires. Communiquez pendant la foire grâce à notre kit média personnalisé. Vous avez jusqu'au 13 mars 2024 pour nous faire parvenir votre bon de commande.

### RAPPEL DES TARIFS :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>2 Publications sur les réseaux sociaux</b> de la Foire de Brignoles   | <b>120€</b>             |
| <b>1 Publicité sonore</b> d'une durée de 30 à 40s - 3 diffusions par jour  | <b>170€</b>             |
| <b>1 Publicité sur le programme de la Foire</b> de Brignoles 2024 distribué à tous les visiteurs et dans les commerces.      | <b>1 000€</b>           |
| <b>1 Interview vidéo de 2min</b> sur la Foire diffusée sur la Web TV Live de la Foire de Brignoles ( réseaux sociaux )       | <b>250€</b>             |
| <b>1 Passage sur la Radio de la Foire de Brignoles</b> qui sera émise en direct sur les ondes et retransmise sur la commune. | <b>250€</b>             |
| <b>Bannière sur le site de la Foire en page accueil</b> (35 000 visiteurs uniques sur le site en 9 jours )                   | <b>1500€</b>            |
| <b>1 Banderoles aux deux entrées de la Foire</b>   | <b>350€</b>             |
| <b>Distribution de goodies ou flyers</b> aux entrées de la foire   | <b>À partir de 250€</b> |
| <b>Logo sur le plan</b> distribué à tous les visiteurs ( limité à 5 logos)   | <b>1 000€</b>           |
| <b>2 Flamme aux entrées</b> de la Foire de Brignoles (fournie par vos soins)   | <b>800€</b>             |

# FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS

| FOURNISSEURS   | EMPLACEMENTS   |
|--|--|
| <p><b><u>STRUCTURES</u></b><br/>Société VAR<br/>CHAPITOT/<br/>ELECTRIKA</p> <p>CONCEPT GROUP</p> | <p>Location structures, éclairages. (rails spots)<br/><b>Contact</b> : M. Michaël NEGRI au 06.87.61.68.98</p> <p>Son, Lumière, Événementiel, Vidéos, Structures<br/><b>Contact</b> : M. François-Xavier MARTIN au 04.94.77.51.40</p> |
| <p><b><u>COMMUNICATION</u></b><br/>COM' EN PROVENCE</p>  | <p>Agence de Relations Publiques et Relations Presse.<br/><b>Contact</b> : Mme Servane GRISOT au 06.23.40.41.15</p>  |
| <p><b><u>MANUTENTION</u></b><br/>JB Terrassement<br/>Conseil et Barthelemy<br/>Manutention</p>   | <p>Prestation payante chargement-déchargement avec charriot :<br/>Prestation payante stockage-déchargement - chargement et<br/>relivraison sur Foire.<br/><b>Contact</b> : Téléphone : M. JB LEON : 06 68 38 75 08</p>               |
| <p><b><u>MOBILIER</u></b><br/>SOCIÉTÉ EVENTEK</p>  | <p>Location, mobilier, moquette<br/><b>Contact</b> : M. Salvator PENIQUA au 06.50.71.13.22</p>   |

# FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS

| FOURNISSEURS  | EMPLACEMENTS  |
|---|---|
| <p><b><u>NETTOYAGE</u></b><br/>SYLVER SERVICES</p>            | <p>Entreprise de nettoyage<br/> <b>Contact</b> : Mme. Léna COUSIN au 06.64.35.35.64<br/>                     sur demande avant le 20/03<br/>                     Forfait 25€HT : service poubelle, aspiration sols et nettoyage des surfaces et repousse</p>  |
| <p><b><u>DIVERS</u></b><br/>MR. BRICOLAGE</p>                 | <p>Quincaillerie, outillage, électricité, plomberie, décoration, bois, jardin<br/> <b>Contact</b> : Mme. Sylvie PAUL au 06.77.71.10.73</p>  |
| <p><b><u>HÉBERGEMENTS</u></b><br/>GOLF DE BARBAROUX</p>       | <p>Tarifs préférentiels pour les exposants de la foire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soirée étape : dîner, chambre single et petit déjeuner : 121 € TTC</li> <li>• Nuit : chambre single et petit déjeuner : 105 € TTC</li> </ul> <p><b>Contact</b> : l'hotel Mercure 04.94.69.63.63</p> |
| <p><b><u>HÉBERGEMENTS</u></b><br/>B&amp;B HOTEL Brignoles</p> | <p>Tarifs préférentiels pour les exposants de la foire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nuit : chambre avec grand lit ou 2 lits simples : 50 € TTC</li> </ul> <p><b>Contact</b> : B&amp;B HOTEL Brignoles 0.892.70.75.33</p>  |

# DOSSIER SÉCURITÉ

## I. EN CAS DE SINISTRES PEU IMPORTANTS, POUR LESQUELS L'INTERVENTION DES SERVICES DE SECURITE NE REVET PAS UN CARACTERE D'EXTREME URGENCE :

Transmettre l'alarme, soit en vous rendant auprès du service intéressé, soit par appel téléphonique (poste de votre stand ou cabine).

a. PC SECURITE au 07.83.52.74.11

b. Chargé de sécurité : CABINET SALAMANDRE au 04 94 99 72 08

Le chargé de sécurité veille au respect des mesures de sécurité décrites dans le présent document. En matière de sécurité incendie, il est votre interlocuteur unique.

## II. EN CAS DE SINISTRE GRAVE REQUERANT L'INTERVENTION IMMEDIATE DES SECOURS

a. Composez le 18 ou le 112

b. Donner votre nom, votre position et si possible l'objet de votre appel

## III. LES ARRÊTÉS DU 25 JUIN 1980 ET DU 18 NOVEMBRE 1987 FIXENT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)

LES EXPOSANTS DOIVENT S'Y CONFORMER IMPERATIVEMENT

Lors de l'ouverture au public, les allées intérieures et les voies d'accès extérieures doivent être libérées de tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement. Tous les appareils de lutte contre l'incendie (extincteurs) doivent rester VISIBLES en permanence et dégagés. Les matériaux classés par catégorie de M à M4, M0 signifiant « incombustible ». Ces qualités doivent être attestées par un procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire français.

## IV. OSSATURES DES STANDS

Elles doivent être en matériaux M0, M1 ou M2. Les ossatures en bois de 26 mm et plus sont toutefois admises sans protection particulière.

## V. CLOISONS

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2 ou M3. Les cloisons de 14 mm en bois dur et de 18 mm et plus en bois résineux ou bois de particules sont toutefois admises sans protection particulière.

## VI. REVÊTEMENTS DES CLOISONS

Utiliser de préférence des revêtements M0, M1 ou M2. Peuvent être tendus (agrafés), les revêtements divers (textiles naturels ou plastiques) s'ils sont M0, M1 ou M2.

## VII. REVÊTEMENTS DES SOLS

Les revêtements de sol doivent être en matériaux M4 sauf les podiums M3.

### TEINTURES ET RIDEAUX DE PORTES

Interdit sur les portes d'entrées et de sorties des stands. Autorisés sur les portes des cabines d'essayage à condition d'être M2 au minimum et que les abords inférieurs soient hors sol.

# DOSSIER SÉCURITÉ

## VIII. PEINTURES ET VERNIS

Sont interdits les peintures et vernis réputés inflammables, les peintures à l'eau sont autorisées.

## IX. ÉLÉMENTS TRANSPARENTS

N'utiliser que du verre trempé ou feuilleté, toutefois sont admis certains matériaux plastiques à condition qu'ils soient M0, M1 ou M2.

## X. AGENCEMENT

Tous les matériaux doivent être M0, M1 ou M2.

## XI. STANDS COUVERTS-VELUMS

Sont autorisés, à condition que leur surface ne dépasse pas 300 m<sup>2</sup> et soient M1 OBLIGATOIREMENT.

## XII. DÉCORATIONS FLORALES

Les plantes et les fleurs en matière plastique sont déconseillées. De préférence, n'utiliser que des fleurs et plantes vertes naturelles.

## XIII. INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES STANDS

Elles doivent être réalisées avec le plus grand soin.

Pour respecter, la législation en vigueur, toute installation électrique doit être protégée par un disjoncteur différentiel de 30 milliampères. N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection, l'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection commune.

Les câbles du type « SCINDEX » qui ne répondent pas à définition ci-dessus sont interdits.

Les prises multiples sont interdites. Si nécessaire, installer des socles multiples. Les douilles voleuses sont interdites.

Il est important de relier les ossatures et masses métalliques (machines par exemple) à la prise de terre du coffret fourni par l'entreprise électrique. Celui-ci doit rester libre d'accès en permanence.

L'installation des tubes à décharge (néon) qui nécessite un transformateur haute tension est déconseillée. Si néanmoins l'exposant choisit ce type de tubes, il y aura lieu de :

- Signaler la présence de la haute tension par un panneau placé près du transformateur avec l'inscription « DANGER – HAUTE TENSION »
- Fixer l'enseigne néon sur le stand au moyen de porcelaine isolante.
- Choisir l'emplacement de l'enseigne de manière à ce qu'elle soit hors de portée du public.

Les lampes halogènes doivent être placées à une hauteur MINIMUM de 2,25 m et équipées d'écran de sécurité, grillage ou verre. Les phares d'éclairage à éclipse, de couleur bleue type POMPIER ou POLICE sont interdits.

## XIV. DISPOSITIFS ET ARTIFICES PYROTECHNIQUES

Tous les effets pyrotechniques générateurs de détonations sonores, d'étincelles, de flammes ou de fumées sont formellement interdits.

# DOSSIER SÉCURITÉ

## XV. GAZ LIQUEFIÉS

Les bouteilles de butane et de propane de 13 kg maximum sont autorisées, en extérieur, à raison d'une pour 10m<sup>2</sup> avec un maximum de 6 à condition :

- Qu'elles soient branchées
- Que le tuyau d'alimentation ne soit pas périmé
- Qu'une protection écran soit installée

Les appareils de cuisson sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures et doivent être situés à l'extérieur de l'établissement et à 5 mètres de celui-ci. Toutefois si la puissance utile totale installée ne dépasse pas 70 kW, le ou les appareils peuvent être accolés à la paroi extérieure de l'établissement sous réserve que celle-ci soit protégée par un écran réalisé en matériaux incombustibles sur 0,50 mètre au moins autour du ou des générateurs.

## XVI. GAZ COMPRIMÉ

Seul l'air, l'azote et le gaz carbonique sont autorisés.

## XVII. LIQUIDES INFLAMMABLES

Tous les récipients présentés doivent être vides (verniss, bombes, aérosols, etc...) à l'exception de quelques Échantillons. Les réservoirs de voitures, bateaux, motos etc... seront vidangés.

## XVIII. PRODUITS RADIOACTIFS

Interdits.

## XIX. MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Elles doivent faire l'objet d'une déclaration en 3 exemplaires 30 jours avant la manifestation (voir fiche sur demande).

## XX. DÉPOT ET STOCK DE MATERIAUX

Il est formellement interdit d'encombrer les coursives avec des emballages ou marchandises pouvant constituer un aliment du feu en cas d'incendie. Il en va de même pour les exposants ayant « cloisonné » un local sur leur stand.

## XXI. IGNIFUGATION

L'ignifugation par pulvérisation de produits ignifugeants est possible dès lors que l'exposant justifie d'un procès verbal de réaction au feu du dit produit et d'une attestation stipulant qu'il a appliqué le produit conformément aux directives du fabricant.

**IMPORTANT : LORS DU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SECURITE, LE VENDREDI AVANT OUVERTURE DE LA FOIRE, les aménagements doivent être terminés et les exposants doivent être OBLIGATOIREMENT PRESENTS sur les stands.**

En outre, ils doivent être en mesure de justifier les qualités de résistance au feu des matériaux (procès-verbaux d'essais français).

AVIS aux exposants louant ou étant propriétaires de leurs structures : la sécurité vous recommande de faire vérifier la résistance à l'arrachement des moyens d'ancrages des chapiteaux, halls et structures.

# DOSSIER SÉCURITÉ

**XXVII. LES EXPOSANTS LOUANT OU PROPRIÉTAIRES DES STRUCTURES OU CHAPITEAUX DOIVENT VÉRIFIER LA RÉSISTANCE À L'ARRACHEMENT DES MOYENS D'ANCRAGE DE CES STRUCTURES. DE PLUS CES CHAPITEAUX, TENTES OU STRUCTURES DOIVENT DISPOSER DE 2 SORTIES DISTANTES DE PLUS DE 5 MÈTRES L'UNE DE L'AUTRE ET DÉBOUCHANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR.**

Les extraits de registres de sécurité et les attestations de bon montage et de liaisonnement au sol doivent être fournis au chargé de sécurité ou au secrétariat de la Foire.

Un passage libre, à l'extérieur, de 3 mètres de largeur minimale et de 3,50 mètres de hauteur minimale, doit être aménagé sur la moitié au moins du pourtour de l'établissement. Il ne doit comporter aucun ancrage, mais il peut se situer sous le système d'ancrage. Il doit être suffisamment éclairé en cas d'exploitation nocturne.

## **XXVIII. CLÔTURES POUR ÉQUIDÉS**

La hauteur de la clôture dépend de la taille des chevaux mais aussi de leur tempérament et du contexte Alentours. Il est recommandé d'installer une clôture égale à la Hauteur au garrot (Hg) des chevaux pour les pâturages dans des contextes difficiles c'est à dire proches de routes passagères, avec présence d'étalons et proximité de groupes de juments. Les clôtures provisoires pourraient présenter une hauteur d'1m80 pour les plus grands chevaux ou des clôtures d'1m50 pour de petits chevaux ou de poneys. Dans tous les cas les propriétaires de ces équidés sont responsables vis-à-vis de la sécurité du public.

# CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

## PENDANT LE MONTAGE/LE DÉMONTAGE EN CAS D'ACCIDENT

- Prévenir immédiatement les pompiers - 18. Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, IMPÉRATIVEMENT, prévenir la PC SECURITE de la Foire de Brignoles au 07.83.52.47.11 et le responsable de votre entreprise. Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société
- Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès

## EN CAS D'INCENDIE

- À l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
- Évacuer et se regrouper devant le devant Hall.
- Prévenir immédiatement les pompiers - 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, IMPÉRATIVEMENT, prévenir le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11 Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société.

## PENDANT LE SALON EN CAS D'INCIDENT OU D'INCENDIE

- Prévenir immédiatement le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
- L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

## AUTRES NUMÉROS UTILES

- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- ADMINISTRATION DE LA FOIRE : 04.94.69.10.88
- POSTE DE SECOURS : 07.83.52.47.11
- CENTRE HOSPITALIER BRIGNOLES : 04.94.72.66.00